

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 5 BIS

N° 1311

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1311

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« du »,

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.